

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : Organisation des services de l'Etat dans le Gers

A compter du 11 mai, début du déconfinement progressif, une organisation spécifique de continuité des services de l'Etat est mise en place.

Dans la mesure du possible, les échanges avec les usagers se feront majoritairement par voie dématérialisée (téléphone ou courriel).

Si les services l'estiment nécessaire, un rendez-vous physique pourra être organisé, exceptionnellement.

Les usagers invités à se présenter dans les services seront tenus de respecter, comme partout ailleurs, les gestes barrière contre le COVID19, pour la sécurité de toutes et tous (lavage des mains, distanciation sociale, respect des consignes d'attente).

Toutes les démarches et informations sont accessibles sur le site internet de l'Etat dans le Gers : www.gers.gouv.fr

Préfecture du Gers – Sous-préfectures de Condom et de Mirande

L'accueil du public reprendra à compter du mercredi 13 mai 2020 exclusivement sur rendez-vous, afin de recevoir les usagers dans des conditions sanitaires respectées.

Les points numériques (service d'accompagnement aux démarches administratives en ligne), resteront provisoirement fermés au public. Les usagers peuvent effectuer leur démarche en ligne sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr/>) ou appeler le 3400.

Le service des étrangers reprendra l'accueil physique du public à compter du 15 juin 2020, uniquement sur rendez-vous, pour toutes les opérations relatives à la délivrance d'un titre de séjour ou aux procédures d'asile.

Le standard de la préfecture est joignable au 05.62.61.44.00 de 8 h 00 à 18 h 30

Pour toute question particulière, les services demeurent joignables aux adresses et numéros suivants :

- Le service des migrations et de l'intégration pref-etrangeurs@gers.gouv.fr / 05.62.61.44.09
- Le service des associations pref-associations@gers.gouv.fr / 05.62.61.43.72
- Le service des armes pref-ssi-usp@gers.gouv.fr / 05.62.61.43.04
- Le service des permis de conduire pref-permisdeconduire@gers.gouv.fr / 05.62.61.44.88
- La réglementation Cartes grises pref-cartesgrises@gers.gouv.fr / 05.62.61.44.07

Pour tout autre service ou question, vous pouvez écrire à : prefecture@gers.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires (DDT)

L'accueil du public reprendra à compter du lundi 18 mai 2020 exclusivement sur rendez-vous.

Contact : 05.62.61.46.46 – Courriel : ddt@gers.gouv.fr

Toutes les coordonnées des services (téléphone, courriel) sont en ligne sur

<http://www.gers.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement>

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

L'accueil du public reprendra à compter du lundi 11 mai 2020 exclusivement sur rendez-vous.

Contact : 05.81.67.22.03 – Courriel : ddcsp@gers.gouv.fr

Toutes les coordonnées des services (téléphone, courriel) sont en ligne sur

<http://www.gers.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale>